N°2311
Entrée le 10.06.2025
Chambre des Députés

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Réponse de Monsieur le Ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n°2311 du 13 mai 2025 des honorables Députés Messieurs Laurent Mosar et Alex Donnersbach

- **Monsieur le Ministre peut-il confirmer que les fonds domiciliés au Luxembourg sont autorisés à investir dans la cybersécurité et les biens à double usage ?**
- **Le cas échéant, Monsieur le Ministre peut-il renseigner sur le nombre de demandes de domiciliation qui ont été faites pour ce type de fonds ?**
- **Monsieur le Ministre compte-t-il offrir à ces fonds un taux plus avantageux analogue au taux applicable aux fonds qui investissent dans des produits dits d'investissement durable ?**

Il y a lieu de noter tout d'abord que les législations et réglementations en vigueur et applicables au Luxembourg n'interdisent pas des investissements spécifiques dans la cybersécurité et les biens à double usage. Toutefois, les fonds poursuivant de tels investissements doivent être en conformité avec les dispositions des législations et des réglementations applicables au domaine des fonds, mais aussi en matière d'ESG ou encore d'AML/CFT ainsi qu'en matière de mesures restrictives.

Il y a ensuite lieu de préciser que le type de fonds visé par les honorables députés n'est pas spécifiquement recensé statistiquement. En effet, il peut s'agir de fonds qui investissent entièrement ou en partie dans ce genre d'actifs, à travers des titres de capital ou de dettes, voire même d'autres formes d'expositions directes et indirectes. Dès lors, les fonds en question sont classifiés sous d'autres classes statistiques (p.ex. : valeur mobilière, dette, infrastructure). Il en découle qu'il est impossible de chiffrer le nombre de tels fonds existants ou ayant plus récemment demandé leur domiciliation au Luxembourg et il n'existe pour l'instant aucun projet pour octroyer un taux plus avantageux à ce type de fonds.

Luxembourg, le 10 juin 2025
Le Ministre des Finances
(s.) Gilles Roth